

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne), 25 cent
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
CAHORS	Libos	Libos	CAHORS	CAHORS	Libos	Libos	CAHORS	CAHORS	Montauban	Montauban	CAHORS	CAHORS	Montauban	Montauban	CAHORS	CAHORS	Capdenac	Capdenac	CAHORS	CAHORS	Capdenac	Capdenac	CAHORS
6 41	1 14	6 19	6 28	6 28	1 14	6 19	6 41	6 41	1 14	6 19	6 28	6 28	1 14	6 19	6 41	6 41	1 14	6 19	6 28	6 28	1 14	6 19	6 41
7 3	1 34	6 38	7 18	7 18	1 34	6 38	7 3	7 3	1 34	6 38	7 18	7 18	1 34	6 38	7 3	7 3	1 34	6 38	7 18	7 18	1 34	6 38	7 3
7 31	1 59	6 58	7 43	7 43	1 59	6 58	7 31	7 31	1 59	6 58	7 43	7 43	1 59	6 58	7 31	7 31	1 59	6 58	7 43	7 43	1 59	6 58	7 31
7 53	2 18	7 18	8 10	8 10	2 18	7 18	7 53	7 53	2 18	7 18	8 10	8 10	2 18	7 18	7 53	7 53	2 18	7 18	8 10	8 10	2 18	7 18	7 53
8 13	2 35	7 39	8 47	8 47	2 35	7 39	8 13	8 13	2 35	7 39	8 47	8 47	2 35	7 39	8 13	8 13	2 35	7 39	8 47	8 47	2 35	7 39	8 13
8 51	3 11	8 43	9 57	9 57	3 11	8 43	8 51	8 51	3 11	8 43	9 57	9 57	3 11	8 43	8 51	8 51	3 11	8 43	9 57	9 57	3 11	8 43	8 51
9 46	3 37	9 28	10 52	10 52	3 37	9 28	9 46	9 46	3 37	9 28	10 52	10 52	3 37	9 28	9 46	9 46	3 37	9 28	10 52	10 52	3 37	9 28	9 46
10 41	4 13	10 25	11 49	11 49	4 13	10 25	10 41	10 41	4 13	10 25	11 49	11 49	4 13	10 25	10 41	10 41	4 13	10 25	11 49	11 49	4 13	10 25	10 41

Cahors, le 8 Septembre.

LA MOBILISATION

Toulouse, 5 septembre.

Les transports de concentration s'effectuent avec la plus grande régularité, et sans qu'il en résulte la moindre modification aux trains de voyageurs et de marchandises qui, dans toutes les circonstances, ont le pas sur les trains militaires, ceux-ci se garantissant quand il est nécessaire et ne se formant d'ailleurs, pour partir, qu'aux heures où la circulation est moins active. C'est ainsi que la plupart des embarquements ont lieu de nuit, soit à la lumière électrique, soit avec un nouvel éclairage, appelé le lucigène, d'importation anglaise, introduit par l'état-major général du ministère de la guerre, et qui donne une clarté incomparablement supérieure à tout ce qui a été inventé ou pratiqué jusqu'à présent.

C'est M. le colonel Lepuis, chef du 4^e bureau de l'état-major général, bureau des transports stratégiques, qui préside à tout ce service. Il s'acquitte de sa tâche avec un calme qui dénote l'homme sûr de lui-même.

Il est d'ailleurs secondé puissamment par la commission mixte de la ligne du Midi, qui a pour président M. le commandant Plazanet, du 4^e bureau ci-dessus indiqué, pour membres M. Glasser, sous-directeur de la compagnie, M. Goguel, sous-chef de l'exploitation de cette même compagnie et pour secrétaire M. le capitaine Silhol, du même bureau que le président. Ces messieurs apportent, dans l'accomplissement de leurs fonctions, un zèle, un accord et un savoir absolument dignes de tout éloge. Plusieurs officiers supérieurs des commissions des autres lignes et hauts fonctionnaires des autres compagnies sont venus ici pour assister à l'expérience, rechercher les lacunes et les déficiences, préparer des améliorations. Mais ils n'ont pu constater que l'admirable fonctionnement de tout cet immense mécanisme qui nous garantit, en cas de guerre, une mobilisation et une concentration atteignant son maximum de précision et de rapidité.

Il convient d'ajouter que la commission de ligne,

qui a son siège à Toulouse, a de vigoureux auxiliaires dans les commissions de gares. Chacune de ces commissions se compose d'un officier supérieur qui est le commandant militaire de la gare et d'un employé technique de la compagnie, généralement le chef de la gare. Je ne crois pas qu'il soit possible de montrer plus d'activité et de sang-froid que le chef de la gare de Toulouse. On voulait lui donner un suppléant, plus spécialement préposé à la gare des marchandises où s'effectuent la plupart des embarquements. Il s'y est énergiquement refusé, disant qu'il s'engage, sous sa propre responsabilité, à mener de front le service ordinaire et le service militaire, et c'est merveille de voir cet homme toujours sur les quais de ses deux gares, dirigeant son personnel sans hésitation.

Enfin, au risque de me répéter, je ne puis me dispenser de rendre encore justice à la population de cette région; elle est absolument admirable.

Les embarquements de l'infanterie, qui sont en cours depuis deux jours, ne semblent pas demander autant de temps ni autant de précautions que ceux des autres armes. Cependant, ils n'en exigent pas moins. Il faut observer que cette arme atteint, par la mobilisation un effectif considérable.

Ainsi, chacun des 8 régiments du corps d'armée est parti avec trois bataillons actifs dans lesquels on compte 67 officiers dont 19 de réserve; 3,209 hommes, dont 2,200 de réserve; 92 chevaux, dont 73 de réquisition et 28 voitures.

L'embarquement s'est effectué par bataillon formant un train de 49 à 51 véhicules, savoir: 2 locomotives, 1 tender, 1 fourgon, 35 ou 36 wagons de troupes, à raison de 32 hommes par wagon; 4 wagons à chevaux, à raison de 8 chevaux par wagon; 6 ou 7 plates-formes pour les voitures, à raison de une ou deux voitures par plate-forme, 1 fourgon pour le frein.

Comme on ne voulait pas dépasser la vitesse de 20 kilomètres, en raison des garages obligatoires le long du parcours pour laisser passer les trains ordinaires, on n'a mis, sur le Midi, qu'une seule locomotive à tous les trains militaires ainsi constitués, mais en cas de guerre, il y en aurait deux pour tout train dépassant trente voitures et la vitesse minima serait de 25 kilomètres, haltes comprises.

Les départs de l'infanterie, comme d'ailleurs ceux de toutes les autres troupes, se sont effectués au

milieu du silence. On n'entendait ni le moindre cri ni le moindre juron, pas même de la part des conducteurs de voitures lors de l'embarquement des chevaux de réquisition dont beaucoup se défendaient pourtant. Malgré les retards qui résultaient de ces résistances que les soldats cherchaient à vaincre par la douceur, afin de ne pas maltraiter les animaux loués aux particuliers, il n'y a pas jusqu'ici un seul train qui ne soit parti à l'heure dite. Dans tous ceux auxquels j'ai assisté, soit cavalerie, soit infanterie, soit artillerie, soit état-major, soit convoi de vivres, etc., le train était toujours, mais toujours prêt au moins une demi-heure avant l'instant fixé pour le départ, et cette demi-heure était gagnée sur le temps réglementaire indiqué pour le chargement. De ce côté donc, l'expérience complète qui vient d'être faite démontre que les transports de concentration peuvent gagner en rapidité si d'autres exigences techniques ne s'y opposent.

Toulouse, 6 septembre.

Le ministre des travaux publics qui était attendu aujourd'hui à Toulouse, n'arrivera que demain matin à 11 heures.

Toulouse, 6 septembre.

Toutes les difficultés sont franchies; je veux dire toutes les expériences inédites, comme la réquisition des chevaux, la mise en roulement du matériel des gares, la concentration par les railways, l'improvisation des magasins d'alimentation... Et ici, je veux faire ressortir une difficulté qu'on n'aurait pas eue en temps de guerre. Vous savez qu'en cas de mobilisation pour la vraie guerre, chaque corps d'armée doit s'approvisionner à des magasins désignés d'avance, et qui sont situés dans la région où ce corps d'armée devra opérer sa concentration. Je suppose que le 8^e corps d'armée, en cas de guerre, doive se concentrer à Toulouse: c'est à Toulouse que doivent être ses magasins d'approvisionnement.

Le 47^e corps a donc ses magasins à l'endroit où il devra opérer sa concentration. Quel est l'endroit? Besançon? Nancy? Lyon? Châlons? Lille? Je n'ai, pour l'instant, aucun besoin de le savoir. Toujours est-il que les magasins d'approvisionnement ne sont pas à Castelnaudary, pas à Carcassonne, pas même à Toulouse, pas même dans la région... et qu'il a fallu improviser.

C'était là une difficulté qu'on n'aurait pas eue en

temps de guerre, puisque le corps d'armée se serait rendu à son point de concentration et qu'il y aurait trouvé des magasins tout fournis. Or, cette difficulté, l'administration militaire en a triomphé aisément. On doit l'en féliciter et lui en garder de la reconnaissance. L'approvisionnement est une condition de succès.

Le jour de la marche du corps d'armée (samedi 10 septembre, onzième jour de la mobilisation), est un jour impatientement attendu. Le 17^e corps tout entier marchera sur une seule colonne, se portant de Castelnaudary à Villefranche-de-Lauraguais où il cantonnera jusqu'au lendemain, jour de la grande affaire contre un ennemi figuré.

Vous avez bien lu. Le 17^e corps marchera sur une seule colonne! Quel ruban ça peut-il bien faire, un corps d'armée se mouvant sur une seule colonne?... Il me souvient que l'an dernier dans le même mois de septembre, étant un jour à Benaugue, je vis défiler la 36^e division militaire (général Munnier), qui abandonnait ses cantonnements de Castelmoron pour aller se concentrer à Sauveterre. La 33^e division (général Galland) suivait une route parallèle. C'était le moment des grandes manœuvres du 18^e corps.

J'assistais donc seulement au défilé de la moitié du corps d'armée; encore n'avait-on pas réquisitionné les chevaux! Eh bien! la 36^e division se prolongeait sur une étendue de seize kilomètres passés! Mettez deux fois la distance, ajoutez-y le développement de 6 à 7,000 chevaux réquisitionnés et du matériel supplémentaire, et vous pourrez évaluer la longueur de la colonne formée le 10 septembre par le 17^e corps entre Castelnaudary et Toulouse.

Paris, 6 septembre.

M. de Hérédia quittera Paris, ce soir, se rendant dans la Haute-Garonne.

Le général Ferron ne partira que demain matin pour aller suivre l'expérience de mobilisation.

INFORMATIONS

Le départ du quartier général

Toulouse, 6 septembre.

Ce matin, à 11 heures, M. le général Bréart,

Cependant, vers quatre heures et demie du matin, les invités furent appelés dans la salle à manger pour prendre leur part d'un plantureux souper préparé à leur intention, et auquel, disons-le tout de suite, ils firent grandement honneur.

Enfin, vers sept heures du matin, chacun songea au départ, c'est-à-dire que l'on accompagna la fiancée chez ses parents.

Arrivés là, des rafraîchissements furent de nouveau offerts.

L'hospitalité basque exigeait qu'il en fût ainsi; de sorte que l'on ne se sépara définitivement que vers dix heures du matin.

Quelques jours se passèrent sans incident nouveau.

Un matin, Bernardo arriva chez le docteur, au moment où celui-ci se préparait à lire son courrier que le facteur venait de lui remettre.

Bernardo, malgré le froid, avait le front ruisselant de sueur à cause de la rapidité avec laquelle il était venu.

— Sois le bienvenu, mon garçon, lui dit le docteur en lui serrant la main. Comme tu as chaud. D'où viens-tu donc ainsi tout courant?

— De Serres, répondit le jeune homme en s'épongeant le front avec son mouchoir.

— Quoi de nouveau là-bas?

— Bien des choses, docteur, est-ce que je ne pourrais pas voir Julian?

— Rien ne t'en empêche, tu as à lui parler?

— Oui, docteur, je désirerais causer avec lui.

— C'est très facile, tu sais où est sa chambre, tu le trouveras là en train de rêvasser à son ordinaire. Ah çà! tu déjeunes avec nous, n'est-ce pas?

— Avec plaisir, docteur.

32 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LE TRANSPORTÉ

IX

DANS LEQUEL LE DOCTEUR RECONNAIT QU'IL A EU TORT DE VOULOIR MARIER SON FILS A SA GISEE.

Ils passaient leur temps à conjuguer ce charmant verbe aimer, qui, par le souvenir, fait encore tressaillir le cœur des vieillards, en les reportant vers leurs jeunes et heureuses années.

Le docteur raffolait littéralement de sa belle-fille; plus il la voyait, plus il l'aimait.

Maintenant il se réjouissait dans son fort intérieur d'avoir cédé aux volontés de son fils, car, pensait-il, il lui aurait été impossible de trouver autre part une belle-fille plus chaste, plus aimable et surtout plus jolie.

Comme tout arrive en ce monde, le jour des fiançailles vint à son heure.

Ce jour-là, le temps était magnifique, la température d'une douceur extrême, chose rare au mois de novembre, surtout dans les Pyrénées; on se

serait cru au printemps.

Les parents et les amis des deux familles se rendirent ensemble à l'église, éloignée d'une lieue à peu près de leur demeure.

Louberria est trop peu important pour avoir même une chapelle.

Le prêtre vint les recevoir à la porte même de l'église.

La messe fut dite et écoutée avec recueillement par tous ces braves montagnards, possédant, au lieu de science, la foi du charbonnier, la meilleure et la plus réellement humaine de toutes.

Après la messe, le prêtre adressa une allocution paternelle aux deux jeunes gens; puis, après leur avoir rappelé les devoirs que leur imposait le mariage que bientôt il contracterait, il les fiança solennellement.

Cette cérémonie accomplie, on sortit de l'église, et on reprit le chemin de la maison du docteur en riant et en chantant des couplets joyeux, improvisés pour la plupart; car les Basques sont presque tous poètes et improvisateurs.

Le couvert était mis dans une immense salle à manger; quarante et quelques convives, tous parents ou amis intimes des deux familles, prirent place autour de la table.

Le repas était non seulement abondant, mais surtout composé avec une grande recherche culinaire; tout fut trouvé exquis, les vins surtout furent fort fêtés.

La joie la plus cordiale ne cessa de régner pendant tout le repas.

Au dessert on porta de nombreuses santés; — les Basques ne comprennent pas le mot toast — santés adressées particulièrement aux fiancés et

commandant le 17^e corps d'armée, et les officiers de son état-major sont partis pour Castelnaudary.

Carcassonne, 6 septembre.

Le général Warnet est monté à cheval à trois heures; il s'est rendu à la gare avec son officier d'ordonnance et une escorte de chasseurs pour recevoir le général en chef.

La foule est devenue de plus en plus compacte.

C'est aux cris mille fois répétés de : Vive l'armée ! Vive la France ! que le général Bréart, arrivé à trois heures vingt, a fait son entrée en ville à trois heures et demie.

Le général était en voiture de maître : il avait à ses côtés l'intendant général Rossignol.

La population l'a salué unanimement.

Le thème des opérations. — Le thème primitif, dans lequel l'action devait avoir lieu dans la direction de Fendeille-Pamiers, sera probablement modifié. L'état-major donne pour raison que le ministre de la guerre, qui doit arriver à Castelnaudary, est trop pressé pour se rendre au point qui avait été d'abord indiqué. C'est là une raison qui ne convaincra personne, et il est beaucoup plus probable qu'on a trouvé le premier terrain mal choisi et peu propice à une manœuvre rapide.

Le théâtre de l'action serait depuis Moussoulens par la Montagne-Noire jusqu'à Dougnès, et la revue aurait lieu aux environs de Castres. Ce qui justifierait ce nouveau changement survenu à la dernière heure, ce serait l'ordre reçu par les troupes cantonnées à Roullens, Alairac, Lavalette, de se rapprocher de Montréal, et l'envoi aux gares d'Alzonne et de Pezens d'une énorme quantité de vivres, que ne nécessiterait pas la continuation du programme primitif.

Des faits regrettables. dit le *Gaulois*, au sujet du défaut de cantonnement des troupes, se sont produits la nuit dernière à Villefranche-de-Lauragais. Aucune mesure n'avait été prise par le maire, M. Calès, député radical de la Haute-Garonne.

Les troupes au nombre de trois ou quatre mille hommes sont restées sans abri toute la nuit; aucun approvisionnement n'avait été réuni pour les chevaux. Etc'est grâce à l'initiative patriotique de quelques habitants qu'un certain nombre d'hommes ont pu sous la pluie battante être mis à l'abri et qu'une légère provende a été donnée aux chevaux, qui étaient en route depuis plus de douze heures. L'intendance rejette la responsabilité de ce manque d'ordre et de prévoyance sur les municipalités et sur les maires radicaux qui sont à leur tête.

Le directeur du service de santé a demandé au général Bréart de vouloir bien, s'il le juge à propos, donner des ordres pour que pendant le combat simulé devant avoir lieu le 9 septembre entre divisions, il soit fait une expérience du relèvement des blessés, du fonctionnement des postes de secours, ainsi que des ambulances et des hôpitaux dans les conditions prévues par le règlement sur le service de santé en campagne.

Afin de donner à cette expérience une apparence d'action réelle, les médecins du corps désigneraient d'avance un certain nombre de militaires devant tomber à un moment fixé de l'action et qui seront trouvés porteurs d'un bulletin, mentionnant la blessure pour laquelle ils auront à recevoir l'assistance des brancardiers, avant d'être transportés par eux au poste de secours. Dans le même but l'ambulance du quartier général se fractionnerait à un moment donné en deux sections, dont une irait au

secours de l'ambulance divisionnaire recevant le plus de blessés, dont l'autre resterait sur place.

Le chapitre des accidents. — Quoiqu'on en dise les accidents sont très rares dans le corps mobilisé. En effet, sur un effectif de 40 mille hommes et de 10 mille chevaux on cite 4 morts de chevaux. Parmi les hommes, deux cas de mort ont été rapportés par les journaux à Saint-Gaudens et à Toulouse. A Avignonnet un sergent est tombé du train et s'est blessé, mais il a rejoint son corps à Montauban; un soldat a eu la jambe cassée par un coup de pied de cheval.

Un médecin-major mobilisé, monté sur un cheval de réquisition, a couru un grand danger. Son cheval, effrayé par des détonations s'est précipité dans un ravin, mais le docteur a pu s'accrocher à un arbre et laisser la bête s'abîmer seule dans le gouffre.

La mobilisation à l'étranger. — On lit dans les *Nouvelles politiques* de Vienne :

« Nous attendons avec impatience le résultat des expériences de la mobilisation en France. Jusqu'ici les nouvelles qui nous parviennent prouvent que le seul reproche qu'on puisse faire est un peu de lenteur. Nous croyons toutefois que, dans le cas d'une guerre, les diverses opérations seraient un peu plus rapides. »

D'après nos renseignements, nous pouvons affirmer que le grand état-major allemand suit avec beaucoup d'intérêt ce qui se passe en France. En ce moment, un bureau spécial a été désigné pour concentrer tous les renseignements et préparer un rapport final. »

L'espionnage prussien. — D'après une dépêche adressée de Berlin au *Soleil*, les autorités militaires allemandes ont fait signer à tous les officiers de l'armée active et de la réserve un engagement par lequel ils s'interdisent absolument l'accès du territoire Français.

Les officiers de la Landwehr sont seuls dispensés de cet engagement.

(Le bon billet !)

Gare aux espions. — La gendarmerie de Bougé vient d'arrêter un espion allemand.

Au moment de son arrestation, le susdit chercha à avaler un morceau de papier qu'il fallait rendre en morceaux. C'était l'itinéraire admirablement écrit des localités visitées aux environs, Jarze en dernier lieu, avec des dates et des chiffres. Certains bourgs étaient marqués d'une croix. Il était en possession d'un laissez-passer bavarois; cet homme se dit terrassier, a des mains blanches et parle très bien le français. »

A propos de la mobilisation. — Le *Radical* a révélé l'infamie d'un député républicain dont il n'a pas voulu donner le nom.

Ce député n'est autre que M. Laguerre, et voici le texte exact de la dépêche qu'il a osé envoyer à un de ses collègues qui l'engageait à venir à Toulouse :

« Veux pas assister à mobilisation, devenue triste comédie depuis que grotesque Ferron s'en est occupé. »

Le jeune député boulangiste a une drôle de façon d'entendre et de pratiquer le patriotisme.

Affaire Laguerre. — M. Laguerre, se trouvant offensé par la publication, dans le *Radical*, d'une dépêche falsifiée à lui attribuée, a chargé MM. Meyer et Rochefort de demander réparation à M. Hirsch, auteur de l'entrefilet.

Les témoins auront une entrevue demain matin.

sitivement, du moins dans les environs.

— Je ne comprends absolument rien à tout ce que tu me dis. Voudrais-tu me parler de la famille Oyandi ?

— Précisément, mon Julian.

— Qu'ai-je à voir avec eux ? Le seul de la famille que je connaisse, est Felitz Oyandi, et, depuis près d'un mois, il est parti pour Paris, ne se souciant pas sans doute de se retrouver avec moi.

— Ou pour tramer quelque complot contre toi, mon Julian.

Le jeune homme le regarda fixement.

— Il y a quelque chose ? lui dit-il.

— Eh bien, oui, il y a du nouveau. Felitz Oyandi est revenu de Paris; il est plus fier, plus pimpant et plus insolent que jamais il a été; il parle haut et profère des menaces contre des gens qui, dit-il, font en ce moment beaucoup d'embarras dans le pays, et avant peu seront mis à la raison; il a même, à plusieurs reprises, prononcé ton nom, mon Julian, sur un ton qui indique clairement qu'il médite quelque guet-apens contre toi.

— Bah ! fit en riant le jeune homme, que peut-il contre moi ? Je ne le crains pas; il fera bien de se tenir tranquille.

— La méfiance est mère de sûreté; moi, à ta place, je me tiendrais sur mes gardes; on n'est jamais sûr de rien au temps où nous vivons.

— Allons donc ! C'est un criard, un hâbleur et voilà tout. Il n'osera pas s'attaquer à moi.

— En face peut-être, mon Julian, tu l'as trop bien secoué pour qu'il s'y hasarde; mais nul n'est à l'abri d'une trahison.

— C'est juste; je veillerai, sois tranquille.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

7^e de ligne

Le 1^{er} bataillon d'infanterie qui, avec le général Verrier, est parti de Cahors dimanche, à 2 heures précises, est arrivé à Villefranche à 10 h. 12 du soir.

Le 2^e bataillon qui comprenait l'état-major du régiment, parti de Cahors à 4 heures, est arrivé à Villefranche à minuit 52.

Le 3^e bataillon, parti à 6 heures du soir, est arrivé à destination à 2 heures 12 du matin.

66^e brigade, général Verrier — Le quartier général de cette brigade est à Labastide-d'Anjou, à 9 kilomètres de Castelnaudary, sur la route de Toulouse. Le général Verrier, et tout le 7^e régiment, colonel Combarieu, sont logés dans la commune. Le maire, M. Buisson, aidé de M. Layrac, instituteur, a pu, en moins d'une demi-heure, non-seulement cantonner 3,500 hommes, mais encore préparer le cantonnement de 1,200 soldats du 41^e de ligne dans le hameau de Ségala, dépendant de Labastide-d'Anjou.

Le jour de l'arrivée des troupes à Labastide-d'Anjou, c'était la fête locale. Aussi dans le village, avec une si notable augmentation de sa population, par suite de la présence des militaires, les réjouissances ont été doublement ressenties.

Pour remercier la population de son chaleureux accueil, la musique du 7^e a joué divers morceaux.

Les disponibles du 7^e de ligne à Cahors. — Il paraît que les disponibles du 7^e de ligne, qui sont restés au dépôt, à Cahors, seraient libérés lundi prochain, moins les réservistes du 4^e bataillon et les moletiers.

Conseil municipal. — La dernière séance du Conseil municipal de Cahors n'a pas présenté grand intérêt; voici les deux questions importantes de la soirée :

Imposition. — Une subvention de 20,000 francs avait été votée par le Conseil municipal, le 5 février 1884, pour la construction de l'école normale. Le département réclame cette somme.

M. le maire expose que les dettes de la ville dépassant plus d'un million, la ville ne peut plus emprunter sans créer de nouvelles ressources.

En conséquence, le Conseil municipal vote une imposition extraordinaire de un tiers de centime pour payer l'emprunt de 20,000 fr. à la caisse des écoles.

Gaz. — La direction de l'usine à gaz demande une prorogation du traité pour 10 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1920. Le prix du gaz aux particuliers serait baissé de 10 centimes par mètre cube immédiatement et ramené à 30 centimes au 1^{er} janvier 1895. On autorise le maire à traiter avec le directeur à condition de comprendre les faubourgs de St-Georges et de Cabessut dans le marché.

Par décision ministérielle, en date du 2 septembre, notre compatriote, M. Labroue, ancien

— A la bonne heure ! Il paraît que, hier au soir, il est allé à Louberria.

— Felitz Oyandi ?

— Oui, vers huit heures du soir; mais je n'ai pu découvrir ce qu'il y avait fait.

— C'est étrange !... murmura le jeune homme.

Tout à coup, la porte de la chambre s'ouvrit, et le docteur entra pâle, défait, et froissant plusieurs papiers dans ses mains crispées.

— Oh ! mon Dieu ! qu'avez-vous donc, mon père ? s'écria Julian, en s'élançant vers lui, effrayé de le voir en cet état.

— Julian, mon fils, dit le docteur en se laissant tomber dans un fauteuil, tu ne t'étais pas trompé, Felitz Oyandi est ton ennemi mortel ! Prends garde à lui, prends garde !

Sa tête tomba sur sa poitrine, ses yeux se fermèrent, il avait perdu connaissance.

Le danger terrible suspendu sur la tête bien-aimée de son fils, avait d'un seul coup brisé les ressorts de cette âme si tendre et cependant si énergique.

X

DANS LEQUEL IL EST PROUVÉ QU'IL NE FAUT JAMAIS COMPTER SUR L'AVENIR

Julian et Bernardo s'élançèrent au secours du médecin.

Grâce à leurs soins intelligents, au bout de quelques minutes, le docteur rouvrit les yeux.

Dans le premier moment, il sembla ne pas avoir conscience de ce qui lui était arrivé.

Il regardait autour de lui avec surprise, ne comprenant rien aux visages attristés et pâlis des deux jeunes gens.

directeur d'école normale, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé directeur d'école normale honoraire.

Armée. — M. Calmels, lieutenant au 7^e d'infanterie, passe au 42^e.

Un nouveau projet d'impôt foncier. — Le conseil général de la Dordogne vient d'examiner un important projet de réforme concernant l'assiette de la contribution foncière présentée par M. Marmier, commandant du génie, attaché à l'état-major du ministre de la guerre, rapporteur de la commission des finances.

M. Marmier propose une méthode nouvelle. Il veut que l'Etat abandonne aux départements, à charge par eux d'assurer les mêmes services, le principal de la contribution foncière sur la propriété non bâtie, lequel s'élevait pour 1888 à 118,587,498 fr., et qu'il cesse de supporter tout un ensemble équivalent de dépenses beaucoup moins nationales que départementales ou communales.

Le rapporteur distrait par exemple du budget du ministre des travaux publics une somme dépassant 30 millions. Le principal chiffre est au chapitre 19 : routes et ponts etc., 29,327,000 fr.

Le budget du ministère de l'Agriculture serait allégé de 1,326,400 fr.; celui de l'intérieur de 18,151,000, dont 12,500,000 en subvention pour achèvement des chemins vicinaux.

Le budget des cultes diminuerait de 3 millions 775,000 fr., dont 600,000 fr. pour entretenir les édifices diocésains, 1,500,000 fr. de secours aux églises et presbytères, 1,000,000 de fr. pour grosses réparations des édifices diocésains, 100,000 fr. pour restauration de la cathédrale de Reims, 150,000 fr. pour la construction de la cathédrale de Marseille, etc.

Au sujet du ministère de la guerre, le rapport constate qu'en Allemagne la gendarmerie ne figure pas au budget du ministère de la guerre, tandis qu'elle y figure en France pour environ 38 millions; de telle sorte que, dans des discours retentissants, on a invoqué la différence des chiffres des budgets militaires allemand et français pour dénoncer la prétendue exagération de nos armements.

Le budget de l'instruction publique baisserait de 6,081,400 fr. dont 2,895,000 fr. attribués aux collèges communaux, 2,000,000 de fr. à l'inspection primaire, etc.

Le total des diminutions ainsi opérées atteindrait 119,013,768 fr. Or le contingent de propriété non bâtie, pour 1888, est fixé au principal à 118,527,498 fr.

Une conséquence du projet de M. Marmier nettement formulé, c'est qu'une loi plus démocratique encore que celle du 10 août 1871 devrait étendre les attributions des assemblées départementales et leur permettre de prendre pour asséoir l'impôt dans leurs territoires respectifs telles mesures qui conviendraient.

Les départements actuellement surchargés bénéficieraient de leur surcharge, soit en entreprenant une série de travaux productifs que leurs minces budgets leur interdisent présentement, soit en diminuant le nombre des contingents départementaux, soit comme dans le dé-

Mais bientôt la mémoire, celle de toutes nos facultés qui nous abandonne le plus vite dans les moments de crise, lui revint peu à peu.

L'équilibre se rétablit dans son cerveau ébranlé par cette rude secousse, et il se souvint.

Toute son énergie reparut subitement.

— Il faut fuir ! s'écria-t-il, fuir au plus vite.

— Fuir ! Pourquoi, mon père ? demanda Julian avec surprise.

— Parce que, je te l'ai dit, Felitz Oyandi, ton ennemi mortel, a ourdi contre toi, à Paris, la plus horrible trahison.

Et, montrant les papiers qu'il tenait encore à la main :

— Ces lettres, ajouta-t-il, me révèlent le complot. Cet homme a réussi à se faire des protecteurs puissants. Tu dois tout redouter de lui. On m'engage à l'éloigner et à te mettre en sûreté au plus vite.

— Ah ! fit le jeune homme dans l'œil duquel passa un éclair, je ne m'étais donc pas trompé !

— Cet homme est un misérable !

— Certes; mais pourquoi fuir ? Ne puis-je donc pas lui résister en face, comme déjà je l'ai fait ?

— Non, non, ce n'est pas possible; cet homme restera dans l'ombre; d'autres agiront à sa place contre toi.

— Oh ! une telle lâcheté est impossible. Il ne peut vouloir m'assassiner ?

— Non pas personnellement, peut-être, mais d'autres le tenteront à sa place. Sache-le donc, tu es accusé de faire partie de je ne sais quelle société secrète; tu es dénoncé, d'un moment à l'autre tu peux être arrêté.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

— Eh bien, va trouver Julian, mon garçon; tandis que vous causeriez, je lirai mon courrier; après nous déjeunerons, va.

Le docteur se retira dans son cabinet, et Bernardo, de son côté, se hâta de se rendre auprès de Julian, qu'il trouva en train d'écrire à Denis.

Nous pourrions presque affirmer qu'il écrivait en vers, car les lignes, toutes d'inégale longueur et passablement raturées, avaient un certain parfum de poésie tout à fait réjouissant.

D'ailleurs, de tout temps les amoureux ont éprouvé le besoin de faire des vers à celle qu'ils aiment, c'est même un des prodromes les plus certains de leur amoureuse félicité.

— Tiens, c'est toi, Bernardo ! s'écria Julian en se levant et jetant un papier sur la page à demi-pleine qu'il écrivait. Quel bon vent t'amène ?

— J'ai bien peur, mon Julian, répondit le jeune homme, que ce soit au contraire un mauvais vent.

— Que veux-tu dire, mon Bernardo ? sur ma parole, tu as l'air sinistre; explique-toi. Serait-il arrivé malheur à quelqu'un de nos amis ?... la montagne est mauvaise dans cette saison.

— Grâce à Dieu, mon Julian, tous nos amis sont en bonne santé; ce n'est pas cela... j'arrive de Serres.

— Eh bien ?

— J'ai appris là une nouvelle des plus désagréables.

— Pour moi ?

— Pour toi, oui, mon Julian.

— Bon ! comment cela ? je ne connais personne à Serres, moi.

— Si, tu connais quelqu'un, sinon à Serres po-

Etude de M^e J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

Adjudication fixée au **onze octobre prochain, jour de mardi, à midi, pardevant et à l'audience des vacations de Messieurs les président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que suivant procès-verbal du ministère de M^e Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date du vingt-cinq juin dernier, visé, enregistré et dénoncé par exploit du même huissier en date du trente juin dernier, visé et enregistré, lesdits procès-verbal et dénoncé d'icelui transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, volume 117, numéros 42 et 43.

Il a été procédé :
A la requête de M^e Paulin Barthélemy Gilles, agent-voyer cantonnai en retraite, demeurant et domicilié autrefois à Puy-l'Evêque, actuellement dans la ville de Cahors, rue Brives, n° 7, ayant M^e Jules Billières, pour son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors où il demeure.

Sur la tête et au préjudice du sieur Raymond Marés, tonnelier et de dame Péronille Turlau, sans profession, son épouse, habitants et domiciliés en-

semble au lieu de Mazayrac, commune de Floressas, le mari pris en son nom propre pour autoriser son épouse et tous deux solidairement.
A la saisie réelle de leurs biens immeubles.

Désignation des biens saisis et à vendre, telle qu'elle est faite dans le procès-verbal sus-daté :

Article premier

Une pâture, située au lieu dit Les Plaines, figurant au cadastre de ladite commune de Floressas, sous le numéro 60, de la section C 7 du plan, pour une contenance de onze ares cinquante centiares et un revenu net de trente-quatre centimes, deuxième classe.

Article deux

Une terre attenante, au même lieu, figurant au cadastre sous le numéro 61, mêmes section et commune, pour une contenance de quarante ares dix centiares et un revenu net de six francs soixante-sept centimes, deux tiers troisième classe et un tiers quatrième classe.

Article trois

Une vigne cançès (vigne perdue), attenante au même lieu, figurant au cadastre sous le numéro 62, mêmes section et commune, pour une contenance de trente-un ares cinquante centiares et un revenu net de trois francs soixante-dix centimes, troisième classe.

Article quatre

Une terre, située au lieu dit Combe Cabescol, figurant au cadastre sous le numéro 2, de la section B 8 dudit plan, pour une contenance de quatre-vingt-trois ares cinquante centiares et un revenu net de sept francs cinquante-deux centimes, quatrième classe.

Article cinq

Une vigne perdue, située au lieu dit Combe Gourdon, figurant audit cadastre sous le numéro 13, section B 10, pour une contenance de cinquante-six ares quatre-vingt-cinq centiares et un revenu net de un franc soixante-onze centimes, cinquième classe.

Article six

Une petite maison d'habitation, une petite étable y attenante, les patus en dépendant, le tout situé au village de Mazayrac, commune de Floressas.

Cette maison bâtie en pierres, couverte en tuiles creuses, au-dessus de la toiture apparaît un tuyau de cheminée. Elle se compose d'un rez-de-chaussée servant de cave, d'un premier étage et d'un grenier correspondant. On pénètre dans le rez-de-chaussée ou cave, par deux portes d'entrée ordinaires percées dans la façade Est, l'une au fond de l'escalier dont il va être parlé et l'autre sous le palier de cet escalier et donnant toutes les deux sur un patus dépendant de la maison. On parvient au premier étage par un escalier extérieur en pierre de dix degrés sur le palier duquel ouvre la porte d'entrée à vitre, à ferrure et à clef; la façade Sud est percée d'une lucarne garnie de trois petites barres en fer éclairant l'intérieur de la cave et une petite fenêtre garnie intérieurement de vitrages, seulement donne jour au premier étage.

Attenant et au Levant se trouve, une petite étable qui se prolonge même en partie sur le derrière de la maison. Cette étable est bâtie en pierre, couverte en tuiles creuses, sa toiture reçoit les eaux pluviales de la grange Loussett à laquelle elle est adossée; sa porte d'entrée donne au Midi sur le patus qui est une dépendance de la maison et de l'étable. Le tout confronte du Levant et du Midi avec la voie publique, du Couchant avec maison de Brugalières pupille et du Nord avec grange de Loussett; le sol desdits édifices figure au cadastre de ladite commune de Floressas, sous le numéro 86, de la section C 8 du plan, pour une contenance y compris le patus de quatre-vingt centiares et un revenu net de trente-six centimes, première classe et la maison elle-même y figure sous les mêmes numéro et section, pour un revenu net de deux francs, non classée.

Tous les immeubles ci-dessus désignés, sont situés dans la commune de Floressas, canton de Puy-l'Evêque, arrondissement de Cahors, département du Lot; ils sont joints et exploités par les saisis et leur famille.

Ils seront vendus d'autorité de justice et publiquement à l'audience du Tribunal civil de Cahors, chambre des vacations, séant au Palais de Justice dudit Cahors, le **onze octobre prochain, jour de mardi, à midi et adjugés au plus offrant enchérisseur, aux clauses, charges et conditions d'un cahier des charges dressé, déposé au greffe dudit Tribunal, ou l'on peut en prendre connaissance sans déplacement, et régulièrement publié le trente août dernier.**

L'adjudication aura lieu en deux lots.
Le premier lot comprenant les articles premier, deuxième et troisième du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges, ci. 40 fr.

Le deuxième lot, comprenant les articles quatrième, cinquième et sixième du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges, ci. 10 fr.

Tous les frais exposés pour parvenir à la vente desdits biens et autres devront être payés, par l'adjudicataire, entre les mains de M^e Billières, avoué poursuivant dans les quinze jours de l'adjudication, en sus des prix.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant sous-signé.
Cahors, le six septembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
Signé : J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, F^o C^o
reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : JARTY, receveur.

Établissement Hydrothérapique du Docteur Teyssède

CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.

SUCRAGE DES VENDANGES

Aux Propriétaires & Vignerons

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet 1885.

Monsieur le Directeur des Contributions indirectes, nous a donné l'autorisation, d'ouvrir dans nos magasins, situés rue de la Liberté, à Cahors, un dépôt de sucres destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence, nous livrerons avec la réduction des droits, aux Propriétaires et Vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucre dont ils auront l'emploi avec l'engagement, par eux, de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions indirectes.

J. CANGARDEL ET FILS.

LES MÉDAILLES D'OR
LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Spirin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la
Grande Chartreuse
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

GRAND PRIX D'HONNEUR
BORDEAUX EXPOSITION 1889
Membre du Jury
GRAND PRIX D'HONNEUR
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

SI RÉCOMPENSÉS ET PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le Traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
11, rue St-Louis, 1 NÉLON (S.-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, arifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze
A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODONTE
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonné depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, le bien vouloir lui annoncer leur visite, deux ou trois jours à l'avance

Le propriétaire-gérant, Layton.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{me} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.	1 fr. 50	Bain simple	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.	2 fr. 50	Bains médicamenteux.	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Laribeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.